



**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 6 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un le mardi 6 avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 01/04/2021

Date d'affichage 01/04/2021

---

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents :

Nombre de votants :

Procurations :

**Etaient présents :**

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

**Étaient absents excusés :**

Formant la majorité des membres en exercice, \_\_\_\_\_ a été élu secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAIS a été élu secrétaire de séance.

**Délibérations d'affectation des résultats 2020, budget commune**

Considérant que le compte administratif 2020 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 365 081.92 €
  - Un déficit d'investissement, hors restes à réaliser de 227 615.72 €
- Un solde des restes à réaliser de 132 545.23 €

**Détermination du résultat d'exploitation 2020 à affecter :**

- > Excédent antérieur reporté 125 082.67 €
  - > Résultat de l'exercice 239 999.25 €
- Résultat de fonctionnement à affecter : 365 081.92 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal,

Article 1<sup>er</sup> : Décide d'affecter le résultat d'exploitation de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement, arrêté au 31 décembre 2020 : - 227 615.72 €

Excédent du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2021 : + 132 545.23 €

Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0€

**Montant du titre de recettes à émettre au compte 1068 de la commune : 95 070.49 €**

Le report du solde disponible Le reliquat d'excédent, soit 270 011.43 €, sera repris au budget 2021 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Article 2 : Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : voix**  
**Contre : voix**  
**Abstention : voix**

Pour copie conforme,  
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 06 avril 2021  
Le Maire, Anthony ROULLIER



PROJET